

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Le rapport d'orientations budgétaires constitue l'un des moments les plus importants de la vie d'une collectivité locale. En vertu de l'article L 2312-1 du CGCT, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente un rapport qui donne lieu à un débat dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Dans la mesure où l'objectif de ce débat est d'éclairer les élus et d'engager une discussion sur les orientations budgétaires à venir, il donne lieu à une délibération ayant pour seul objet de prendre acte de la tenue de ce débat.

Il est ici également rappelé les obligations de transparence liées à ce document : il doit être communiqué en intégralité au public notamment par une mise en ligne sur le site internet communal.

ÉLÉMENTS MACROÉCONOMIQUES

Afin de comprendre les enjeux concernant notre commune, il est intéressant d'avoir un regard sur le contexte national.

L'année 2022 est plutôt une année d'incertitude concernant la prospective financière car il est délicat d'évaluer les effets des confinements et de la reprise de la croissance. Il n'est pas possible de savoir comment la croissance va reprendre après une telle récession.

Ce qui est acté, c'est un retour de l'inflation de manière durable notamment en ce qui concerne les matières premières, l'agro-alimentaire et une pression sur les prix de l'énergie.

Du côté des bonnes nouvelles, contrairement aux prévisions, les droits de mutation à titre onéreux ne se sont pas effondrés.

En revanche, l'incertitude plane en ce qui concerne la fiscalité. La seule annonce est celle d'une revalorisation basale de 3.4% dans l'attente de la réforme qui devrait voir le jour en 2026.

Concernant les dotations, l'ETAT annonce une redistribution interne à la DGF au bénéfice des communes attributaires des dotations de solidarité (+ 254 millions)

Enfin, suite à la suppression de la TH, le calcul des indicateurs de potentiel fiscal et financier va être profondément modifié et cela aura une conséquence sur les montants de dotation et sur le montant du FPIC (entre 2023 et 2028)

ANALYSE DES RÉSULTATS 2021

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire de la collectivité, le budget 2022 reprendra les résultats de clôture de l'exercice 2021 (résultats cumulés), tels qu'ils ressortent du compte de gestion du comptable.

Les résultats de clôture 2021 du budget principal se présentent comme suit (*dans l'attente de la communication du compte de gestion*):

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 3 579 008.99 €
(Dont un excédent 2021 de 1 518 631.99 €)
- un excédent cumulé d'investissement de : 1 538 294.32 €
(Dont un déficit 2021 de 476 504.68 €)

Cet excédent de fonctionnement constitue l'autofinancement ou l'épargne brute du budget.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

En section de fonctionnement d'abord,

Les dépenses de Gestion courante

Concernant en premier lieu les dépenses courantes relevant du chapitre 011, elles vont rester dans une globale stabilité mais prendre en considération les augmentations liées au contexte général (augmentation de l'alimentation, des fournitures ...). Le « panier du maire » (ou indice des prix des dépenses communales) anticipe une augmentation **de 1.12 %** des charges courantes. C'est ainsi que nous lisserons en conséquence le chapitre 011.

Comme les années antérieures et notamment considérant le contexte pandémique qui nous affecte encore, nous resterons prudents et c'est donc ce qui expliquera les sommes indiquées au titre des dépenses imprévues en section de fonctionnement et d'investissement (cela permettra de faire face à toutes éventualités) lors de la confection du budget.

ZOOM sur les dépenses liées à la crise sanitaire

En espérant que nous commençons à en voir le bout du tunnel, il nous semblait utile de dresser un bilan des dépenses générées par la crise du COVID.

*C'est ainsi un montant de **55 000 euros** que la commune a engagé depuis 2020 dont 4 400 euros en 2021 (virucide, masques et autotests à destination du personnel communal) sans oublier les détecteurs de CO2 pour les écoles et ceux à venir pour la crèche et la cantine.*

Il nous apparait utile de prévoir une somme au BP 2022 dans l'attente d'une sortie définitive de cette crise.

La gestion des dépenses de personnel (chapitre 012)

Les départs en retraite continuent tels qu'anticipés lors de la rédaction de nos lignes directrices de gestion. Ainsi, M FLAMBARD sera le premier de l'année à quitter nos services et un poste

de second de cuisine a été ouvert pour pourvoir à sa défection. Le second départ, plus tardif, affectera M DUNEAU au service de la police municipale. Le poste est déjà ouvert au recrutement. Ce service est affecté également par un départ pour mutation de M BASTET et la procédure est enclenchée pour satisfaire ce besoin.

Nos services verront également arriver dans quelques jours Mme MAGNOLER qui appuiera Mme PIERRE au service de l'urbanisme; de même, Mme JULIEN prendra ses fonctions en tant qu'adjointe à la direction générale.

Il est à noter également que les divers départs en retraite du service nettoyage ces dernières années ont permis une externalisation de ce service auprès de la société ONET qui réalise cette prestation au sein des deux écoles élémentaires, les ATSEM continuant de s'occuper de celui des deux écoles maternelles.

Les avantages en nature octroyés aux agents communaux n'ont connu aucune évolution et ne concernent que l'octroi de véhicules de service et de téléphones portables aux chefs de service dans le cadre exclusif des astreintes.

Les arrêts maladie ne seront comme les années antérieures remplacés qu'en cas de nécessité tel que le maintien des quotas d'encadrement à la crèche ou au centre de loisirs.

L'augmentation du 012 (*personnel*) est la conséquence directe de certaines augmentations imposées par des décisions gouvernementales (et ce même si le point d'indice stagne encore cette année) telles que :

Les mesures de reclassement catégoriels (auxiliaires de puériculture et agents de catégorie C)

Les augmentations des diverses cotisations

L'augmentation de l'assurance du personnel renégocié avec la sofaxis

Les avancements habituels de grade et d'échelon qui obéiront désormais aux critères définis dans les LDG (*lignes directrices de gestion*)

La cotisation au CNFPT (*centre national de la fonction publique territoriale*) demeure à 0.9% de la masse salariale.

Le montant prévisionnel du 012 (rémunération du personnel) augmentera donc cette année à **2 600 000 euros**,

Les articles 92-4 et 93 de la loi engagement et proximité nous conduisent dorénavant à communiquer sur l'ensemble des indemnités de toute nature, perçues par les élus.

Au total, cette enveloppe sera de 96 000 euros au titre des indemnités et 7 200 euros de frais de représentation du maire (tableau joint).

Pour ce qui concerne les autres **charges de gestion courante (chapitre 65)**, elles concernent les contributions obligatoires de la Commune aux structures intercommunales et départementales dont Piolenc est membre.

Elles comprennent :

- ✓ la participation communale au Service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 162 236 €

- ✓ le forfait scolaire alloué à l'école privée les Jardins calculé à partir des dépenses 2021 dans les écoles publiques par école et par enfant.
- ✓ la participation obligatoire de la Commune aux différents syndicats intercommunaux parmi lesquels le SMDVF (syndicat mixte de valorisation forestier) pour 1 688 € ou la participation à l'association des maires du vaucluse pour 1 278.65 € euros.

Les budgets alloués tant aux associations qu'au CCAS sont ainsi prévus :

Subventions aux associations avec un budget maintenu à 70 000 euros
Centre communal d'action sociale pour 25 600 euros

Les dépenses liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) s'établissent à **70 000 €**.

La dotation aux amortissements (chapitre 042) s'établit à **309 650 €** mais elle trouve sa contrepartie en recettes d'investissement car il s'agit d'une opération d'ordre.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établiront en 2021 autour de **5 000 000 €**

Il sera également conservé une **enveloppe de 200 000 € au titre des dépenses imprévues** (qui ne peuvent excéder 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement).

LES SERVICES MUNICIPAUX

Voici ci-dessous un tableau du coût des principaux services communaux gérés en régie directe, sur la base des résultats constatés de l'exercice 2021.

Services	Dépenses nettes (011+012)	Recettes	Coût d'exploitation
Cantine municipale	129 771+126 969 soit 256 740 euros	154 502	-102 238 euros
Crèche municipale	16 057+ 379 207 soit 395 264 €	89116 de régie + 327 685 de CAF soit 416 879 €	+21 615 euros
Centre de loisirs	29 823 + 165 112 soit 194 935 euros	70 082 de régie + 79 201 de CAF soit 149 283 euros	-45 652 euros

Il faut noter que ces services sont des services publics administratifs qui n'ont aucun caractère obligatoire.

Ce tableau reflète l'impact de la crise sanitaire sur nos services particulièrement en cantine dont le déficit atteint 100 000 euros. Il traduit aussi l'impact des augmentations des charges de gestion courante et en particulier celle de l'enveloppe liée à l'alimentation (achat des denrées).

Concernant le centre de loisirs et la crèche, nous pouvons noter une aide substantielle de la CAF de 400 000 € ; les autres recettes provenant du paiement par les familles soit : 159 000 €.

Nos services sont restés ouverts durant cette année 2021 sans interruption malgré de nombreux arrêts maladie liés au COVID qui ont affecté nos agents en charge des services enfance. L'implication de chacun a permis de respecter l'un des grands principes du service public à savoir celui de continuité.

Nous envisageons pour cette année un retour à une vie plus normale. Les thématiques des deux projets pédagogiques (crèche et centre de loisirs) sont à l'œuvre et axés sur le voyage et la découverte de nouveaux horizons.

Concernant la cantine, les conséquences des divers protocoles s'y sont faits particulièrement ressentir avec une adaptation journalière du service au nombre fluctuant de convives présents. La gestion en régie directe et les meus à la portion ont permis un strict respect des dits protocoles mais également un gaspillage moindre.

Les écoles publiques :

En complément de la subvention versée à l'école privée les Jardins de Notre Dame, ce paragraphe permet de faire un point sur l'effort que la commune a consacré (en fonctionnement) en 2021 aux 3 écoles publiques soit **20 classes** pour un montant total de dépenses de fonctionnement de **420 000 €** comprenant le personnel affecté à l'école maternelle.

L'année 2021 a grandement bouleversé les habitudes scolaires notamment en ce qui concerne la Rocantine qui a accueilli 2 classes maternelles et une classe primaire supplémentaire. La rentrée s'est très bien déroulée et les aménagements nécessaires avaient été opérationnels dès le jour de la rentrée. J'ajoute qu'une annexe du centre de loisirs fonctionne les matins et soirs pour le péri-scolaire directement sur place ce qui évite la perte de temps des trajets en minibus.

Les écoles publiques ont surtout bénéficié d'un investissement très important en 2021 avec 610 000 euros de travaux d'investissement dans les écoles (chaudière, toitures, salle des professeurs), auxquels s'ajoute 3 500 euros de matériel informatique (dont 2 vidéo-projecteurs), 16 189 euros d'achat de mobilier et 4 789 euros d'achat de rideaux occultant pour le dortoir de la Rocantine et de jeux pour les enfants dans la cour de M Pagnol. Soit un total de dépenses d'investissement de **635 000 euros**.

L'année 2022 sera essentiellement consacrée à la fin de la réfection de la toiture de l'école de la Rocantine pour 65 000 euros.

Les Recettes de Fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**

Rappel :

L'étude de la fiscalité a conduit l'année dernière à la mise au vote de diverses délibérations visant à amortir les effets de la réforme de la taxe d'habitation dont nous avons longuement parlé lors des ROB antérieurs.

Je vous renvoie donc aux délibérations du conseil de septembre dernier.

Concernant ce chapitre, je vous rappelle que la Commune conserve son pouvoir de taux uniquement sur les deux « vieilles » restantes à savoir les impôts fonciers qui n'ont pas évolué depuis 1995 et qui continueront de répondre aux mêmes taux pour cette année encore.

Concernant la TH, 90% des piolénçois en sont aujourd'hui exonérés et les 10% restant verront leur première baisse cette année. Je rappelle que nous ferons un point très détaillé des conséquences de la réforme de la fiscalité en 2023 (avec l'étude de l'évolution du coefficient correcteur).

Les autres recettes de fonctionnement :

Les DOTATIONS : Le montant des dotations n'est pas connu à ce jour

La DGF : (dotation globale de fonctionnement)

la DSR : (dotation de solidarité rurale) et

la DNP : (dotation nationale de péréquation)

Le montant de l'**attribution de compensation (AC)** versé par la communauté de communes en lieu et place de la taxe professionnelle que percevait la commune devrait être modifié marginalement par la prise en compte du transfert récent de la compétence en matière sociale (mission locale) mais reste inchangé dans l'attente de l'arrêté préfectoral à : **1 037 693.07 €**.

Parmi les autres recettes de fonctionnement, on peut citer :

Le produit des loyers (appartements) pour 36 425 €

La redevance carrière due par la Carrière MARONCELLI

Le produit des ventes de concessions au cimetière pour 4 890 euros

Les participations de nos co-financeurs, la CAF et la MSA

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour euros pour 358 018 €

Les droits de mutation avaient été annoncés en forte baisse eu égard à l'impact de la crise sanitaire; pour ce qui nous concerne, ils se sont maintenus.

En section d'Investissement ensuite,

C'est la section du budget qui rend compte des projets d'investissement de la commune c'est-à-dire ceux appelés à durer dans le temps et qui en conséquence reflètent les orientations qui répondent à l'intérêt général.

Les Dépenses d'investissement :

La première dépense obligatoire dont il faut tenir compte c'est évidemment le remboursement du capital de nos emprunts. Cette année, le montant de l'annuité en capital à rembourser est de **397 000 €**. (Voir paragraphe sur la dette supra)

Les Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement proviennent de l'effort réalisé en fonctionnement, cet effort se nomme : la capacité d'autofinancement communal (CAF).

Les recettes d'investissement proviennent :

- ✓ des ressources propres de la Commune (affectation du résultat, virement provenant de la section de fonctionnement) : **c'est ici que se joue le résultat des efforts réalisés en section de fonctionnement**
- ✓ de la taxe d'aménagement (taxe d'urbanisme) pour 267 586 euros constatée en 2021
- ✓ de diverses subventions sollicitées auprès du conseil départemental en particulier

A noter la recette due au titre du FCTVA (pour les dépenses réalisées en 2020) pour **480 968 euros pour les dépenses d'investissement et 4 196 € pour celles de fonctionnement**. Lorsque nous mandats une facture, nous payons en TTC. Cependant, concernant les dépenses d'investissement l'État nous donne un coup de pouce : 2 ans après la dépense, il nous rembourse une partie de la TVA via un fonds de compensation (16,404 %).

Les deux sections (fonctionnement et investissement) devant obligatoirement être équilibrées (même montant en dépenses et en recettes), le montant des recettes d'investissement conditionne celui des dépenses.

ANALYSE DE LA DETTE

Échéance en capital d'emprunt à devoir sur 2022 :

Emprunt SFIL (ex Dexia) à taux fixe (1.23%) et à **échéance 2024** : échéance 2022 : 71 350 €

Emprunts au Crédit Foncier : à taux fixe (0.250%) à **échéance 2023** : échéance 2022 : 106 €

Emprunts à la Société Générale : à taux fixe (4.47%) à **échéance 2024** : échéance 2022 : 27 000 €
: à taux fixe (2.50%) à **échéance 2033** : échéance 2022 : 51 434 €

Emprunt à la Banque Postale à taux fixe (1.80%) et à **échéance en 2036** : échéance 2022 : 100 000 €

Point sur le prêt relais à rembourser en intégralité en 2022 :

Nous devons ici également nous attarder sur le remboursement du prêt relais que nous avons souscrit auprès de la caisse d'épargne pour financer les travaux de restauration de l'église et que nous devons rembourser intégralement cette année.

Aussi, à titre exceptionnel, le chapitre 1641 sera d'un montant de 720 000 euros

Rappel des principaux travaux réalisés en 2021

Les investissements pour 2021 se sont essentiellement concentrés sur les travaux suivants :

- La finalisation des travaux de notre nouvelle salle des fêtes joliment rénovée
- Les divers travaux au sein des écoles parmi lesquels la reprise de la partie chaufferie de l'école maternelle et de sa toiture terrasse entièrement refaite; la reprise partielle de la toiture de l'école de la Rocantine et l'aménagement de la nouvelle salle des maîtres; la reprise de la cour de l'école Curie
- L'achat et l'aménagement du terrain dit DEVALQUE
- La création de la placette de retournement du chemin des Sables
- Divers travaux de réfection de voirie (petites Combes, impasse De Gaulle,...)
- La création du pumptrack et de l'aire de fitness
- La réfection du court n°3 au tennis
- La réalisation de la piste cyclable
- Divers achats de véhicules dont le camion benne

Les principaux projets envisagés pour 2022 se déclinent tels que suit avec les montants estimés (avant les appels d'offre) :

- Après les travaux de création de la voie vélo, la commune réalisera en partenariat avec la CCAOP l'aménagement de la Place PAYAN qui verra s'implanter un point info tourisme et un aménagement détente à destination des cyclistes
- Parmi les travaux phare de 2022, l'aménagement de la salle de la résidence Manon des Sources sera achevé par l'aménagement du réfectoire et la création du poste de police municipale (400 000 euros); travaux pour lesquels seront sollicités les fonds de concours de la CCAOP.
- Le dernier remboursement auprès d'AGIR et la livraison du bâtiment terminé
- La fin de la réfection de la toiture de l'école de la Rocantine, la réalisation d'un préau à l'école MPAGNOL et la sécurisation des entrées d'écoles par bornes escamotables
- L'achat d'un charriot élévateur
- Les travaux inhérents au projet agricole du lac (60 000 euros)
- Les travaux de création de la piste DFCI pour la défense incendie du quartier des Bories pour 60 000 euros.
- Achat de barrières anti Bélier pour sécurisation des voiries

Soit un total de dépenses d'investissement envisagé autour de **2 300 000 euros**

- **Les restes à réaliser de l'exercice 2021 pour 150 000 euros** car la commune a engagé des dépenses en fin d'année et qu'elles ont dû être payées en ce début d'année après la réalisation du service fait.

Lors du calage du budget consacré à la rénovation de l'église de Piolenc, il était entendu que le montant engagé par le budget communal dans sa section d'investissement ne devait pas obérer la faisabilité des autres projets. Ainsi, en sus des subventions sollicitées et obtenues (DRAC, conseil départemental et association du patrimoine par les donateurs), il avait été souscrit deux emprunts :

Le premier à taux fixe que vous retrouvez supra au chapitre Dette auprès de la banque postale
Le second, plus court, sous forme de prêt relais, auprès de la caisse d'épargne pour 400 000 euros et que nous devons intégralement rembourser cette année. Nous avons négocié cette échéance afin de pourvoir à ce remboursement grâce au remboursement du FCTVA.

C'est ce qui explique le montant exceptionnel du chapitre 16 en cette année 2022 d'un montant de 720 000 euros.

QUELQUES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

La CAF (capacité d'autofinancement) : il s'agit du montant que la Commune peut consacrer à l'investissement

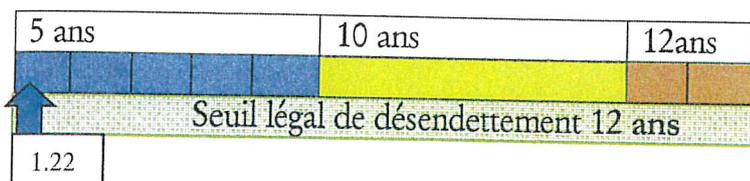
Calcul de la capacité d'autofinancement brute : RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) : $5\,569\,194 - 3\,859\,311 = 1\,709\,883$

Encours de dette par habitant (ou capital restant dû) : $2\,094\,755 / 5489 = 381$ € par habitant

Je rappelle ici l'exigence nouvelle de la loi de finances pour 2018 à savoir une capacité de désendettement de **12 ans maximum**.

Encours de dette actuelle / CAF brute : $2\,094\,755 / 1\,709\,883 = 1.22$

Il faudrait donc à la Commune une année sur ses deniers pour rembourser la totalité de sa dette donc nous respectons très largement les textes légaux.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20220302-22-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2022

Affichage : 14/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY

ROB 2022



Répartition des indemnités au 1er janvier 2022

Prénoms NOMS	Qualité	Taux % de l'indice 1027 (3 889,40€)	Montant indemnité brute mensuelle	Frais de représentation mensuels	Total annuel brut
Louis DRIEY	Maire	50,40%	1 960,25 €	600,00 €	30 723,00 €
Brigitte MACHARD	1 ^{er} Adjoint	19,00%	738,98 €		8 867,76 €
	4 ^{ème} Vice Président de la CCAOP	18,00%	700,09 €		8 401,11 €
	TOTAL		1 439,07 €		17 268,87 €
Michel VIDAL	2 ^{ème} Adjoint	19,00%	738,98 €		8 867,76 €
Françoise CARRERE	3 ^{ème} Adjoint	19,00%	738,98 €		8 867,76 €
Roland ROTICCI	4 ^{ème} Adjoint	19,00%	738,98 €		8 867,76 €
Françoise GRANDMOUGIN	5 ^{ème} Adjoint	19,00%	738,98 €		8 867,76 €
Patrick PICHON	6 ^{ème} Adjoint	19,00%	738,98 €		8 867,76 €
Géraldine ORTEGA	7 ^{ème} Adjoint	19,00%	0,00 €		0,00 €
Patricia RICHAUD	Conseiller municipal délégué 1	5,12%	199,13 €		2 389,56 €
Simon BOYER	Conseiller municipal délégué 2	5,12%	199,13 €		2 389,56 €
Gilberta LAVESQUE	Conseiller municipal délégué 3	5,12%	199,13 €		2 389,56 €
Bernard VIAL	Conseiller municipal délégué 4	5,12%	199,13 €		2 389,56 €
Chantal COUDREY	Conseiller municipal délégué 5	5,12%	199,13 €		2 389,56 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 N° 8400919-20220302-22-008-DE
 certifié exécutoire
 Révisé par le préfet : 10/03/2022
 Date de mise en œuvre : 14/03/2022
 Autorité compétente par délégation Le Maire,
 Louis DRIEY



(Handwritten signature)